



## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS

FIM  
21 bis rue Victor Massé  
F-75009 Paris  
France

Tél. +33 145 263 123  
Fax +33 184 178 572

office@fim-musiciens.org

www.fim-musiciens.org

### CONCLUSIONS (Montréal – 14 mai 2017)

#### 1. PERCEPTION DE LA VALEUR DES ORCHESTRES

- Tout citoyen devrait avoir le droit d'accéder à la musique orchestrale vivante. Afin d'aider à la réalisation de cet objectif, chaque enfant devrait bénéficier d'une sensibilisation à la musique et d'un apprentissage musical.
- Il est essentiel d'engager un travail de soutien et de promotion des institutions orchestrales auprès des décideurs politiques, depuis l'échelon local jusqu'au niveau national.
- Les compétences et la créativité exceptionnelles des musiciens sont au cœur de la valeur de l'orchestre.
- Les orchestres symphoniques, lyriques et ensembles de radio, qui font partie de notre histoire commune, peuvent jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la cohésion sociale dans une société en constante évolution.

#### 2. MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR L'ORCHESTRE. QUELS SONT CEUX QUI MARCHENT ?

- Il n'y a pas de modèle économique universel. Il existe différents types de gouvernance et modes de financement qui dépendent du contexte social, historique et politique.
- On ne peut attendre des orchestres qu'ils fonctionnent comme des entités économiques génératrices de profits. Pour autant, ils ont un impact économique positif qui dépasse de loin l'investissement qui leur est consacré.
- La bonne gouvernance est essentielle au bon accomplissement des missions de l'orchestre. Les musiciens doivent être associés à toutes les décisions importantes.

#### 3. INTÉGRATION DES OUTILS NUMÉRIQUES ET AUTRES APPROCHES INNOVANTES

- Certains orchestres utilisent les outils numériques avec succès, notamment pour élargir leur public (par exemple : l'Orchestre philharmonique de Berlin avec la « salle de concert numérique »). Toutefois, des politiques numériques identiques peuvent avoir des effets très différents d'un orchestre à l'autre.
- Les outils numériques ne peuvent se substituer à l'expérience irremplaçable que constitue le spectacle vivant, qui demeure la raison d'être des orchestres.
- La numérisation des archives est un moyen efficace de valoriser et de promouvoir l'histoire d'un orchestre et de faciliter l'accès à son patrimoine.

- L'accès numérique aux concerts est particulièrement pertinent dans les pays où de très grandes distances empêchent une large part de la population d'assister physiquement aux représentations.
- Les chaînes spécialisées de vidéo en ligne permettent d'accéder à des représentations symphoniques ou d'opéra de haute qualité technique et artistique. Toutefois, la monétisation de ces nouveaux services demeure incertaine. Il est par ailleurs essentiel que leurs modèles économiques soient conçus ou adaptés de façon à garantir aux musiciens une juste rémunération.

#### 4. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ : RÔLE DES MUSICIENS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- La voix des musiciens est irremplaçable pour l'élaboration des décisions du conseil d'administration ou d'autres organes de décision. Cela ne doit pas interférer avec le rôle crucial du syndicat comme organe légitime de négociation.
- Le risque d'éventuels conflits d'intérêts ne doit pas servir de prétexte à l'exclusion des musiciens du processus de prise de décision.

#### 5. INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT. RÔLES RESPECTIFS DU SYNDICAT ET DE L'ADMINISTRATION

- Le travail en étroite proximité et l'investissement émotionnel qui sont exigés des musiciens peuvent les rendre vulnérables vis-à-vis de personnes prêtes à exploiter un rapport de pouvoir – qu'il soit réel ou perçu comme tel – pour les intimider ou les harceler.
- Il est de la responsabilité de l'administration de s'assurer que l'orchestre, en tant que lieu de travail, soit protégé de toute attitude relevant de l'intimidation ou du harcèlement. Pour autant, l'administration doit aussi engager les syndicats dans l'élaboration des politiques et des procédures visant à prévenir et à corriger ces comportements. Les syndicats doivent également pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour représenter les musiciens lorsque surviennent des conflits de cette nature.
- La mise en place d'une politique spécifique ne suffit pas. Son application doit inclure une formation efficace en matière de communication interpersonnelle pour toutes les parties concernées et une intervention en amont de l'apparition des conflits.
- Les représentants des syndicats constituent des cibles particulièrement vulnérables à l'intimidation et au harcèlement et devraient donc bénéficier d'une protection adéquate et efficace contre de tels abus.



## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS

FIM  
21 bis rue Victor Massé  
F-75009 Paris  
France

Tél. +33 145 263 123  
Fax +33 184 178 572

office@fim-musiciens.org

www.fim-musiciens.org

## 4<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ORCHESTRES

### 7. DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET ÉDUCATION : ASPECTS PRATIQUES

a. Depuis de nombreuses années, recherche de nouveaux publics et activités éducatives font partie du travail quotidien des orchestres. Mais ces derniers peuvent également être confrontés à de nouvelles demandes de caractère spécifiquement social. Aussi légitimes soient-elles, ces demandes ne doivent pas fragiliser ou mettre en péril l'accomplissement de la mission principale de l'orchestre.

b. Toute activité n'impliquant pas directement un acte d'interprétation musicale ne doit être entreprise que sur une base volontaire et rémunérée.

### 8. PRESTATIONS ENREGISTRÉES ET DROITS DES MUSICIENS

a. Les enregistrements et les prestations radiodiffusées ont une valeur économique qui doit être partagée équitablement avec les musiciens.

b. Aucun enregistrement ni aucune prestation radiodiffusée ne doivent être utilisés sans que les artistes n'en valident préalablement la qualité.

c. Bien que, dans certains cas, la promotion de l'orchestre puisse revêtir une certaine valeur pour lui-même ou ses musiciens, elle ne doit en aucun cas être le prétexte à la négation du droit des musiciens à une juste rémunération. Le bénéfice éventuel de la promotion pour l'orchestre en tant qu'entité peut ne pas exister à titre individuel, notamment pour les musiciens qui ne sont pas membres permanents de l'orchestre.

d. Le remplacement progressif de la radiodiffusion traditionnelle par de nouvelles formes de distribution de musique en ligne ne pourra créer de revenus équitables pour les musiciens tant que le droit exclusif de mise à disposition à la demande ne sera pas complété par un droit à rémunération équitable inaccessibles.

### 9. RÔLE DU SYNDICAT DANS LA SAUVEGARDE DE L'ORCHESTRE

a. Les syndicats luttent pour l'amélioration des conditions de travail et des salaires des musiciens, mais aussi pour la préservation de la qualité de l'orchestre. Cela nécessite d'adopter des approches innovantes, de développer une relation constructive avec l'administration et d'amener les membres du syndicat à s'impliquer davantage.

b. Dans certaines circonstances, il peut arriver que l'existence même de l'orchestre soit mise en péril. En temps de crise, les musiciens sont généralement les premières victimes. Lorsque des coupes budgétaires interviennent, un partage équitable des efforts à accomplir entre les musiciens et le reste de l'institution est indispensable.

c. Les crises subies par les orchestres ne sont jamais la conséquence de problèmes de qualité. Les syndicats ont un rôle majeur à jouer pour influencer et informer les personnalités politiques, les décideurs et le public quant à l'importance et aux avantages à attendre du fait d'assurer un avenir à nos orchestres.

### REMARQUES GÉNÉRALES

a. Bien que la situation de certains orchestres se soit améliorée depuis la dernière conférence, elle s'est en d'autres endroits gravement détériorée, bouleversant ainsi la vie des musiciens de manière parfois violente et brutale.

b. Les campagnes de solidarité internationale sont un outil essentiel pour affronter ces défis.

c. L'emploi permanent est un élément clé pour la construction de projets artistiques à long terme et de haute qualité, ainsi que pour garantir l'accès de tous à un répertoire aussi varié que possible.

### RÉSOLUTION

Les représentants des musiciens d'orchestres réunis à Montréal pour la 4<sup>e</sup> Conférence Internationale des Orchestres réaffirment l'importance des valeurs démocratiques et des droits de l'homme pour résister à la menace que les populismes font aujourd'hui peser, dans de nombreux pays, sur la paix, l'accès à la Culture et la liberté d'expression.